

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.01



OBJET :

AFFAIRES GENERALES

Schéma vélo départemental

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

(dont 1 pouvoir)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr GARNIER N, Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND
donne pouvoir à Mr GARNIER E

Étaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Considérant que Mayenne Tourisme, conjointement avec le Conseil Départemental de la Mayenne, propose un nouveau schéma vélo départemental pouvant s'intégrer au schéma régional,

Considérant que ce projet touristique a reçu un avis favorable du Conseil régional des Pays de la Loire,

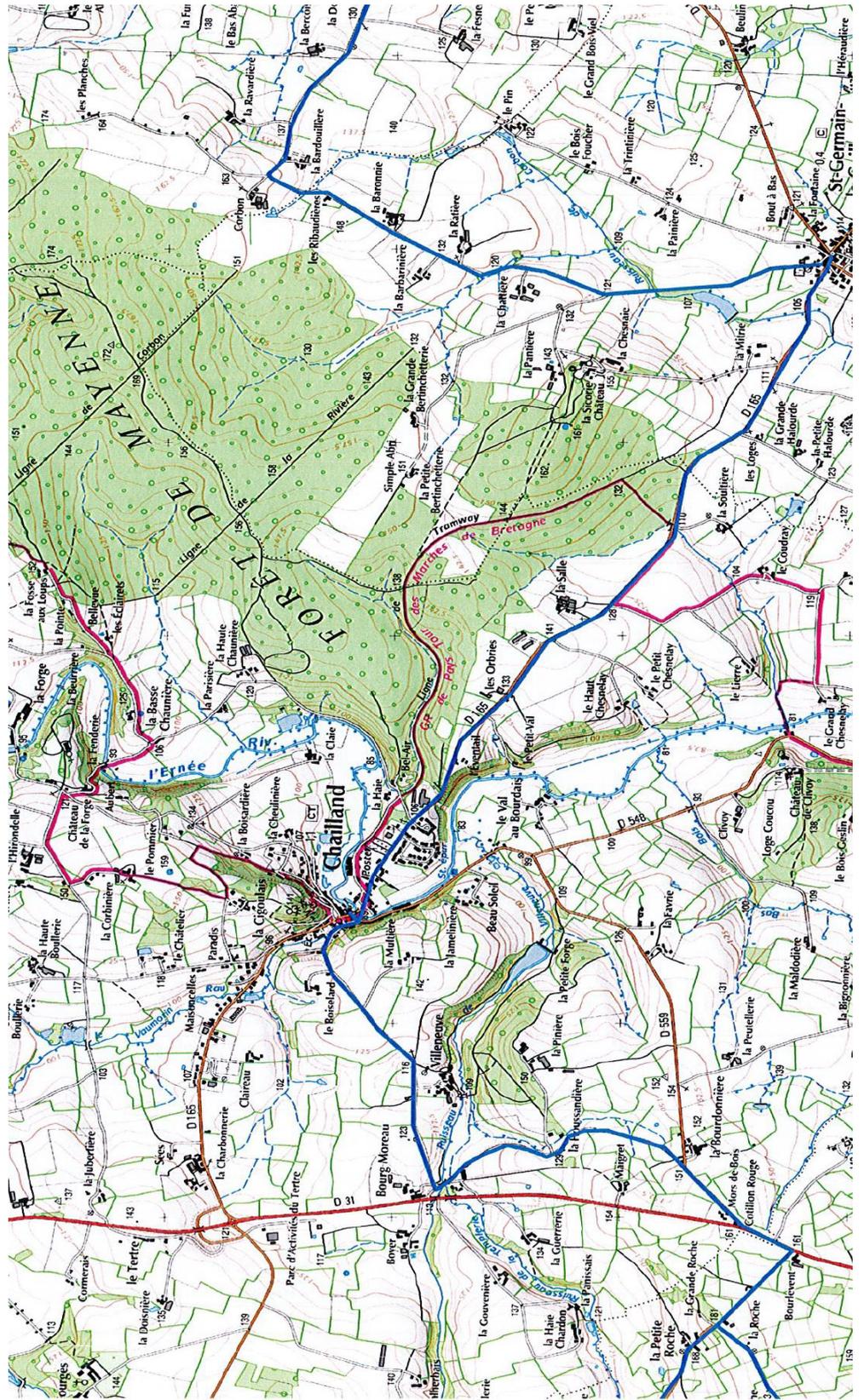
Considérant que le Conseil Municipal est amené à valider le tracé proposé ci-après, lequel ne nécessite pas d'aménagement complémentaire – circuit existant venant de St-Germain le Guillaume et allant vers St-Hilaire du Maine,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- DE VALIDER le tracé proposé par Mayenne Tourisme dans le cadre du nouveau schéma vélo départemental
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS



MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.02



OBJET :

BUDGET PRIMITIF 2018 :

**Approbation du compte de gestion
et du compte administratif**

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 11
(Mr le Maire s'est retiré)
Nombre de votants : 12
(dont 1 pouvoir)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Étaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Mr DARRAS B, Maire s'est retiré de la séance et n'a participé ni au débat, ni au vote

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-8 et suivants,

Considérant que le Maire ne prend pas part au vote, il se retire de la salle et désigne Mme Virginie LEPINE, adjointe au Maire pour présider cette partie de la séance

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2018 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mme LEPINE et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- DE STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DE STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget communal et des budgets annexes,
- DE STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives
- DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.03



OBJET :

BUDGET ANNEXE

« MULTISERVICE » :

**Approbation du compte de gestion
et du compte administratif**

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 11 (Mr le Maire s'est retiré)
Nombre de votants : 12 (dont 1 pouvoir)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Etaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Mr DARRAS B, Maire s'est retiré de la séance et n'a participé ni au débat, ni au vote

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-8 et suivants,

Considérant que le Maire ne prend pas part au vote, il se retire de la salle et désigne Mme Virginie LEPINE, adjointe au Maire pour présider cette partie de la séance

Après s'être fait présenter le Budget annexe « Multiservice » de l'exercice 2018 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- DE STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DE STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget communal et des budgets annexes,
- DE STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives
- DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.04



OBJET :

BUDGET ANNEXE

« BOULANGERIE » :

**Approbation du compte de gestion
et du compte administratif**

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 11
(Mr le Maire s'est retiré)
Nombre de votants : 12
(dont 1 pouvoir)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Étaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Mr DARRAS B, Maire s'est retiré de la séance et n'a participé ni au débat, ni au vote

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-8 et suivants,

Considérant que le Maire ne prend pas part au vote, il se retire de la salle et désigne Mme Virginie LEPINE, adjointe au Maire pour présider cette partie de la séance

Après s'être fait présenter le Budget annexe « Boulangerie » de l'exercice 2018 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- DE STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DE STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget communal et des budgets annexes,
- DE STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives
- DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.05



OBJET :

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT

Vaumorin III »

**Approbation du compte de gestion
et du compte administratif**

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 11
(Mr le Maire s'est retiré)
Nombre de votants : 12
(dont 1 pouvoir)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Étaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Mr DARRAS B, Maire s'est retiré de la séance et n'a participé ni au débat, ni au vote

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-8 et suivants,

Considérant que le Maire ne prend pas part au vote, il se retire de la salle et désigne Mme Virginie LEPINE, adjointe au Maire pour présider cette partie de la séance

Après s'être fait présenter le Budget annexe « Lotissement Vaumorin III » de l'exercice 2018 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- DE STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DE STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget communal et des budgets annexes,
- DE STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives
- DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.06



OBJET :

**BUDGET ANNEXE «FOYER
LOGEMENT »**

**Approbation du compte de gestion
et du compte administratif**

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 11
(Mr le Maire s'est retiré)
Nombre de votants : 12
(dont 1 pouvoir)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Étaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Mr DARRAS B, Maire s'est retiré de la séance et n'a participé ni au débat, ni au vote

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-8 et suivants,

Considérant que le Maire ne prend pas part au vote, il se retire de la salle et désigne Mme Virginie LEPINE, adjointe au Maire pour présider cette partie de la séance

Après s'être fait présenter le Budget annexe « Lotissement Foyer-Logement » de l'exercice 2018 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- DE STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DE STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget communal et des budgets annexes,
- DE STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives
- DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.07



OBJET :

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT

Le Haut Claireau »

**Approbation du compte de gestion
et du compte administratif**

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 11
(Mr le Maire s'est retiré)
Nombre de votants : 12
(dont 1 pouvoir)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Étaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Mr DARRAS B, Maire s'est retiré de la séance et n'a participé ni au débat, ni au vote

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-8 et suivants,

Considérant que le Maire ne prend pas part au vote, il se retire de la salle et désigne Mme Virginie LEPINE, adjointe au Maire pour présider cette partie de la séance

Après s'être fait présenter le Budget annexe « Lotissement Le Haut Claireau » de l'exercice 2018 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- DE STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DE STATUER sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget communal et des budgets annexes,
- DE STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives
- DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.08



OBJET :

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13
(dont 1 pouvoir)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Etaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et les articles L2331-1 et suivants,

Vu le Code Général des impôts et notamment l'article 1636B sexies,

Vu le budget primitif de la commune de Chailland

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- La taxe d'habitation
- La taxe foncière sur les propriétés bâties
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- DE DETERMINER les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :
 - taxe d'habitation : 19.51%
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.77%
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.58%
- DE CHARGER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances de l'exécution de cette délibération

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.09



OBJET :

BUDGET PRIMITIF 2019

- Affectation du résultat

- Approbation du budget

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Etaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2019.03.02 en date du 26 Mars 2019 portant approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018 du budget général

Considérant que le Compte Administratif 2018 voté préalablement par l'assemblée fait apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : **+ 334 250.76 €**
- Un excédent de la Section d'Investissement, hors restes à réaliser Dépenses/Recettes, de : **+ 99 207.64 €**
- Un excédent de financement des Restes à réaliser : **121 593.00 €**
 - o Dépenses : **121 593.00 €**
 - o Recettes : **0.00 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 2 abstentions et 11 voix pour

DÉCIDE :

- D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :
Le résultat de fonctionnement obtenu ci-dessus est ainsi affecté :
 - au compte recettes C/002 de la section de fonctionnement pour un total de **50 000 €**
 - au compte C/1068 pour un montant de **284 250.76 €** et l'excédent de la section d'investissement au compte 001 : **38 001.56 €**
- DE REPRENDRE l'état des restes à réaliser présenté ci-dessus
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **1 162 853.84 €** pour l'année 2019
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **801 782 €** pour la section d'investissement pour l'année 2019

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13
(dont 1 pouvoir)

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.10



OBJET :

BUDGET ANNEXE « BOULANGERIE »

- Affectation du résultat

- Approbation du budget 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Étaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Vu la délibération du conseil municipal n°2019.03.04 du 26 Mars 2019 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe « Boulangerie »

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2018 du budget annexe « Boulangerie » votés préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : - **8 974.68 €**
- Un excédent de financement de la Section d'Investissement de : **+2 226.63 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- D'AFFECTER l'excédent de la section de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement de **0 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 002 l'excédent de **2 226.63 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **22 380.83 €** pour l'année 2019
- DE FIXER à **5 240.00 €** le total des dépenses et à **8 556.83 €** le total des recettes pour la section d'investissement pour l'année 2019

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13
(dont 1 pouvoir)

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.11



OBJET :

BUDGET ANNEXE

« MULTISERVICE »

- Affectation du résultat

- Approbation du budget 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOUE V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Étaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Vu la délibération du conseil municipal n°2019.03.03 du 26 Mars 2019 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe « Multiservice »

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2018 du budget annexe Multiservice votés préalablement par l'Assemblée font apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : **1 056.12 €**
- Un déficit de financement de la Section d'Investissement de : **-1 664.61€**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'AFFECTER l'excédent de la section de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement de **1 056,12 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 le déficit de **1 664.61 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **18 600 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **17 810 €** pour la section d'investissement

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13
(dont 1 pouvoir)

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.12



OBJET :

**BUDGET ANNEXE « LE HAUT
CLAIREAU »**

- Affectation du résultat

- Approbation du budget 2019

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13
(dont 1 pouvoir)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Etaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Vu la délibération du conseil municipal n°2019.03.07 du 26 Mars 2019 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe « Le Haut Claireau »

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2018 du budget annexe « Le Haut Claireau » votés préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : - **7 089.30 €**
- Un déficit cumulé de la Section d'Investissement de : - **10 070.45€**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 2 abstentions et 11 voix Pour

DÉCIDE :

- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 le déficit de **7 089.30 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 le déficit de **10 070.45 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **260 731 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **243 541 €** pour la section d'investissement

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.13



OBJET :

**BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT
VAUMORIN III »**

- Affectation du résultat

- Approbation du budget 2019

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13
(dont 1 pouvoir)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOUE V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Etaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Vu la délibération du conseil municipal n°2019.03.05 du 26 Mars 2019 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe « Lotissement Vaumorin III »

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2018 du budget annexe « Lotissement Vaumorin III » votés préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : **+ 62 195 €**
- Un déficit de financement de la Section d'Investissement de : **- 55 037.16 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 l'excédent de **62 195 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 le déficit de **55 037.16 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **62 700 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **55 537.16 €** pour la section d'investissement

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.14



OBJET :

**BUDGET ANNEXE « FOYER
LOGEMENT »**

- Affectation du résultat

- Approbation du budget 2019

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13 (dont 1 pouvoir)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Étaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Vu la délibération du conseil municipal n°2019.03.06 du 26 Mars 2019 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe « Foyer logement »

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2018 du budget annexe « Foyer Logement » votés préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **21 527.89 €**
- Un excédent cumulé la Section d'Investissement de : **12 330.16€**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 l'excédent de **21 527.89 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 l'excédent de **12 330.16 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **395 727 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **17 331.00 €** pour la section d'investissement

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.15



OBJET :

PARC MULTISPORTS

**Modification de la délibération
n°2019.01.04 relative au plan de
financement du parc multisports et
demandes de subventions auprès
des partenaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Étaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Vu la présentation du projet de rénovation du court de tennis et la construction d'une aire multisports lors de la séance du conseil municipal du 31 octobre 2017,

Vu la délibération n° 2017.12.02 du 05 Décembre 2017 définissant le plan de financement de ce projet et autorisant Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de plusieurs partenaires,

Vu la délibération n° 2019.01.04 du 29 Janvier 2019 portant modification de la délibération n°2017.12.02,

Considérant que le plan de financement initial avait été actualisé par délibération n°2019.01.04 du 29 janvier 2019 mais que dans cette même délibération, une erreur s'est glissée concernant le détail du chiffrage (le Contrat ruralité avec la CCE est mentionné pour un montant de 17 246 € alors que le montant exact est de 17 249 € et le Fonds propre n'est pas de 40 142 € mais de 40 139 €).

Considérant que pour financer cet investissement, il est proposé le nouveau plan de financement suivant :

Etat	DETR (20% de 100 000 €)	20 000 €
Etat	Contrat ruralité avec la CCE	17 249 €
Département 53	Contrat de territoire	12 000 €
Communauté de		
Communes de l'Ernée	Fonds de concours individualisé	25 604 €
Fonds propre :		40 139 €
TOTAL HT :		114 992€

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- DE MODIFIER la délibération n° 2019. 01.04 du 29 janvier 2019 définissant le plan de financement du projet de création d'un parc multisports comme présenté
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à solliciter toute subvention dans ce cadre

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13
(dont 1 pouvoir)

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.16



OBJET :

**MISE EN ACCESSIBILITE ET
SECURISATION DE L'ECOLE
PUBLIQUE**

**Modification de la délibération
n°2018.12.01 portant validation du
plan de financement et demande
de subventions dans le cadre de la
mise en accessibilité et sécurisation
de l'école publique**

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13
(dont 1 pouvoir)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Étaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Vu la présentation du projet de réfection de la cour de l'école et de création de rampes d'accès aux différentes entrées pour mise en accessibilité, lors de la séance du conseil municipal du 06 Novembre 2018, Vu la délibération n° 2018.12.01 du 04 Décembre 2018 définissant le plan de financement de ce projet et autorisant Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de plusieurs partenaires,

Considérant que le service ingénierie de la Communauté de Communes de l'Ernée a modifié le projet initial en y intégrant le recours à un architecte, obligatoire dans le cadre des travaux du préau, ainsi que la reprise du branchement d'eau usée en amiante,

Considérant que le projet nouvellement arrêté a été estimé à 79 275 € HT soit 95 130.00 € TTC.

Considérant que pour financer cet investissement, il est proposé le nouveau plan de financement suivant :

- DETR (50% de 68 075 €) :	34 037.50 €
- Région, pacte ruralité (10%) Fonds école	6 807,50 €
- Département Amendes de police	
(25% du total plafond soit 40000 €) :	10 000,00 €
- Fonds propre :	28 430,00 €
TOTAL HT :	79 275,00€

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- DE MODIFIER la délibération n°2018.12.01 du 4 décembre 2018 portant validation du plan de financement et demande de subventions dans le cadre de la mise en accessibilité et sécurisation de l'école publique
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à solliciter toute subvention dans ce cadre

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.17



OBJET :

**MISE EN ACCESSIBILITE ET
SECURISATION DE L'ECOLE
PUBLIQUE**

**Travaux de branchement eaux
usées cour de l'école publique au fil
de l'eau : choix de l'entreprise**

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13 (dont 1 pouvoir)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Étaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Vu la présentation du projet de réfection de la cour de l'école et de création de rampes d'accès aux différentes entrées pour mise en accessibilité, lors de la séance du conseil municipal du 06 Novembre 2018, Vu la délibération n° 2019.03.16 du 29 Mars 2019 décidant les travaux de reprise du branchement d'eau usée en amiante, dans la mesure où suite à une inspection caméra des réseaux d'eaux usées réalisée dans la cour de l'école, il a été mis en évidence la présence d'une contre-pente entre le regard eaux usées de la cour de l'école et le bâtiment où se situent les classes,

Vu la consultation lancée par le service ingénierie de la Communauté de Communes de l'Ernée à finalité de sélectionner une entreprise pour ces travaux,

Vu les offres reçues dans ce cadre,

Considérant que la proposition faite par l'entreprise LATP, reprenant l'ensemble de ces travaux, apparait économiquement acceptable compte tenu de son montant et de la qualité des prestations préalablement délivrées par l'entreprise,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- DE VALIDER le rapport d'analyses des offres précité
- DE RETENIR l'offre de l'entreprise LATP d'Ernée (53) pour un montant de 2 290,00 € HT concernant les travaux précités,
- D'INFORMER l'entreprise retenue et celles non retenues par choix du choix du Conseil Municipal
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.18



OBJET :

**MISE EN ACCESSIBILITE ET
SECURISATION DE L'ECOLE
PUBLIQUE**

**résultat de consultation et choix du
maître d'œuvre**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOUE V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Étaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Vu la présentation du projet de réfection de la cour de l'école et de création de rampes d'accès aux différentes entrées pour mise en accessibilité, lors de la séance du conseil municipal du 06 Novembre 2018, Vu la délibération n° 2019.03.16 du 29 Mars 2019 validant le recours obligatoire à un architecte,

Vu la consultation lancée par le service ingénierie de la Communauté de Communes de l'Ernée à finalité de sélectionner une entreprise pour la prestation maîtrise d'œuvre,

Vu les 3 offres reçues dans ce cadre,

Considérant que la proposition forfaitaire d'honoraires suivante, reprenant l'ensemble de cette mission de maîtrise d'œuvre, apparaît économiquement acceptable compte tenu de son montant et de la qualité des prestations préalablement délivrées par l'entreprise,

Forfait de rémunération :	3 450 €
HT	
T.V.A 20%:	690 €
Total :	4 140 €
TTC	

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- DE VALIDER le rapport d'analyses des offres précité
- DE RETENIR l'offre de l'agence BAAC Architecture de Changé (53) pour un montant de 3 450,00 € HT concernant la prestation maîtrise d'œuvre précitée,
- D'INFORMER l'entreprise retenue et celles non retenues par choix du choix du Conseil Municipal
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13
(dont 1 pouvoir)

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.19



OBJET :

ECLAIRAGE PUBLIC

**Remplacement des lampes à
vapeur de mercure fonctionnelles
sur l'ensemble du bourg**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOUE V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Etaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Vu l'estimation sommaire du projet d'éclairage public,
Considérant qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif et que les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération,

Considérant que Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (60% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
36 000,00 €	21 600,00 €	1 440,00 €	23 040,00 €

Considérant que Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 40 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical et que le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune,
Considérant que la Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne,

Considérant les choix des fournitures opérés par la Commune,

Considérant que suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice,

Considérant que le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux et que le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne,

...

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- D'APPROUVER le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13
(dont 1 pouvoir)

Application du régime général :

A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :

23040€

Imputation
budgétaire en section
**dépense de
fonctionnement** au
compte **6554**

Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de **Fonds de concours** d'un montant de :

23040€

Imputation
budgétaire en section
**dépense
d'investissement** au
compte **20415**

- D'INSCRIRE à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DARRAS



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.20



OBJET :

ECLAIRAGE PUBLIC

**Remplacement de 7 lampes à
vapeur de mercure résidentielles
place de l'éventail**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Étaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Vu l'estimation sommaire du projet d'éclairage public, Considérant qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif et que les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération,

Considérant que Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (60% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
5 200,00 €	3 120,00 €	208,00 €	3 328,00 €

Considérant que Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 40 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical et que le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune, Considérant que la Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne,

Considérant les choix des fournitures opérés par la Commune,

Considérant que suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice,

Considérant que le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux et que le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne,

...

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- D'APPROUVER le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13
(dont 1 pouvoir)

Application du régime général :

A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :

3328€

Imputation
budgétaire en section
**dépense de
fonctionnement** au
compte **6554**

Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de **Fonds de concours** d'un montant de :

3328€

Imputation
budgétaire en section
**dépense
d'investissement** au
compte **20415**

- D'INSCRIRE à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.21



OBJET :

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Bourg

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Étaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Vu l'estimation sommaire du projet d'éclairage public,

Considérant qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif et que les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération,

Considérant que Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (75% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
60 000,00 €	45 000,00 €	2 400,00 €	47 400,00 €

Considérant que Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical et que le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune,

Considérant que la Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne,

Considérant les choix des fournitures opérés par la Commune,

Considérant que suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice,

Considérant que le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux et que le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne,

...

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 2 abstentions et 11 voix Pour

DECIDE

- D'APPROUVER le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13
(dont 1 pouvoir)

Application du régime général :

A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :

47 400€

Imputation
budgétaire en section
**dépense de
fonctionnement** au
compte **6554**

Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de **Fonds de concours** d'un montant de :

47 400€

Imputation
budgétaire en section
**dépense
d'investissement** au
compte **20415**

- D'INSCRIRE à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.22



OBJET :

**REMPLACEMENT ECLAIRAGE
PUBLIC**

**validation du plan de financement
et demande de subventions**

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13
(dont 1 pouvoir)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Étaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Vu la volonté de remplacement de l'éclairage public,

Vu que la commune de Chailland est actuellement dotée en lampe sodium ou à vapeur de mercure pour son éclairage public,

Considérant que dans un souci d'économie par la diminution des charges de consommation électrique et de sécurisation des axes routiers, il est envisagé le remplacement total de l'éclairage public existant par un équipement LED,

Considérant que Territoire d'énergie Mayenne finance ces opérations à hauteur de 25 % ou 40% du montant HT suivant les travaux réalisés,

Considérant que l'octroi d'une subvention peut être sollicité auprès des petites cités de caractère dans le cadre de ces travaux,

Considérant les délibérations n°s 2019.03.19, 2019.03.20 et 2019.03.21 portant approbation du projet et validation du projet financier proposé par Territoire d'Energies 53 pour le remplacement de l'éclairage public,

Considérant le plan de financement suivant :

Total travaux éclairage public HT : 101 200 €

Total travaux HT restant à charge commune après prise en charge par territoire d'Energies 53 : 73 768 €

- Aide Petites Cités de Caractère (30% de 73 768 €)	22 130,00 €
- Fonds propre	51 638,00 €
TOTAL	73 768,00 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 2 abstentions et 11 voix Pour

DECIDE

- D'APPROUVER le projet précité
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et de s'engager à prendre en charge une éventuelle diminution du montant des aides publiques sollicitées par une augmentation de l'autofinancement
- DE SOLLICITER une subvention auprès des petites Cités de caractère dans le cadre de l'aide aux aménagements urbains

...

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à rechercher et solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de concourir au financement de ce projet, au meilleur taux
- D'INSCRIRE les crédits au budget 2019 en fonction des financements obtenus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.23



OBJET :

**INSTALLATION PANNEAU
LUMINEUX INFORMATIF**

**validation du plan de financement
et demande de subventions**

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13
(dont 1 pouvoir)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOUE V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Étaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Vu que la commune de CHAILLAND accueille de nombreux touristes, a une population dynamique et une vie associative développée et qu'elle a pour souhait de pouvoir informer la population au mieux et de manière réactive sur différents domaines pouvant la toucher,

Vu l'objectif principal dans ce cadre d'installer un panneau d'utilité primaire servant à informer la population (risques majeurs, inondations, canicule, etc...), mais aussi les associations, les touristes et visiteurs et que cette action s'inscrit dans le cadre de la redynamisation du centre-bourg, Considérant que le panneau respectera et sera adapté au cadre architectural et environnemental existant, qu'il permettra la réduction des impressions d'affiches et tracts,

Considérant la possibilité d'octroi d'une aide financière via les Petites Cités de Caractère dans le cadre des aménagements urbains ,

Considérant le plan de financement suivant :

TOTAL acquisition panneau HT :	15 100,00 €
Aide région petites Cités de caractère (30%) :	4 530.00 €
Fonds propre :	10 570,00 €
TOTAL HT :	15 100,00 €

Monsieur le Maire explique que le panneau pourrait être déplacé, en fonction de l'avis de la DRAC. Monsieur Lionel BOITTIN précise que la hauteur du mat est importante car adaptée aux voitures mais qu'elle doit aussi l'être pour les camions et tracteurs.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 2 contre et 11 voix Pour

DECIDE

- D'APPROUVER le projet précité
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et de s'engager à prendre en charge une éventuelle diminution du montant des aides publiques sollicitées par une augmentation de l'autofinancement
- DE SOLLICITER une subvention auprès des petites Cités de caractère dans le cadre de l'aide aux aménagements urbains

...

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à rechercher et solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de concourir au financement de ce projet, au meilleur taux
- D'INSCRIRE les crédits au budget 2019 en fonction des financements obtenus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

**Date de la convocation**

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.24**OBJET :****CREATION D'UN POSTE
D'ANIMATEUR POUR LE POINT I****Eté 2019**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOUE V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Étaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°53-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs

Considérant qu'en application du label « Petite Cité de caractère », la commune doit ouvrir un point d'information touristique pendant la saison estivale,

Considérant que pour animer le Point I, il convient de recruter une personne à temps complet du 24 Juin au 1er septembre 2019,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- DE CREER un poste d'adjoint administratif à temps complet du 24 Juin au 1er septembre 2019,
- DE CONFIRMER que les crédits sont prévus au BP 2019
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué au personnel à signer tout acte afférent à cette décision

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13 (dont 1 pouvoir)

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2019

Date de l'affichage

29 Mars 2019

Délibération n°2019.03.25



OBJET :

**CREATION D'UN POSTE DE
SAISONNIER POUR LE SERVICE
ESPACES VERTS**

Eté 2019

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13
(dont 1 pouvoir)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme SEGUIN R, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Etaient absents :

Mr Alain GOURNAY a été désigné secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°53-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques

Considérant la surcharge de travail dû aux congés annuels en période estivale pour entretenir l'ensemble des espaces verts de la commune, il convient de recruter une personne supplémentaire sur cette période de congés,

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, deux abstentions et 11 voix pour

DECIDE :

- DE CREER un poste d'adjoint technique en fonction du besoin et de l'évolution du fleurissement pendant cette période estivale, du 1^{er} Mai au 31 Août 2019
- DE CONFIRMER que les crédits sont prévus au BP 2019
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjointe déléguée au personnel à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

